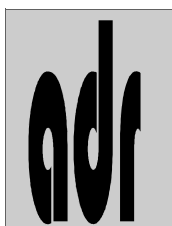




L'ECHO RHODANIEN

Le journal de l'Alliance des Rhodaniens



Pour une vision globale
de l'entité fluviale Rhône-Saône



LE MOT DU PRÉSIDENT

Alliance Des
Rhodaniens

Siège : 41, Quai Rambaud,
Port Rambaud - 69002 LYON

HIVER 2010
Numéro spécial 35 bis

Sommaire :

Page 1 : " Le mot du Président : ZOOM SUR
« RHIN AMONT DE BALE »

Page 2 : le Projet de Mise en navigabilité du Rhin,
de Rheinfelden à Full.

La navigabilité actuelle, à l'amont de Bâle

Page 3 : La législation actuelle sur la « protection
des traces des voies navigables »
suisses.

Page 4 : Le projet de mise en navigabilité du Rhin,
de Rheinfelden à l'embouchure de l'Aar
(50 km.)

Page 5 : Quelques exemples de travaux projetés.

Page 6 : A quand des décisions ?
Contacts.



ISSN n° 1269 - 0082

ZOOM SUR « RHIN AMONT DE BALE »

Les voyages sont une tradition de l'Alliance Des Rhodaniens, depuis son origine. La liste est longue des sites visités, certains parce qu'ils représentent le berceau et la raison d'être de notre association (exemple : la source du Rhône), d'autres parce qu'ils permettent de voir comment nos voisins traitent des problèmes qui ressemblent aux nôtres : la liaison Rhin-Main-Danube en 2003 et 2004, avec les solutions écologiques d'une liaison à grand gabarit, ou encore les voyages en Belgique en 2007 et 2008, - l'accent était mis sur l'organisation des transports fluviaux de fret.

Il est une caractéristique particulière des voyages de l'A.D.R. : la rencontre sur les lieux des personnes en charge, hier ou demain, de ce dont il a été ou sera question, justifiant largement la notion de voyage d'études que nous organisons.

A chaque fois, la partie « étude » est complétée par un versant touristique et culturel incontournable, auxquels les participants : représentants des chambres de commerce ou institutions d'aménagement du territoire, Amis de l'Université de Lyon, prêtent tous un œil et une oreille attentifs.

Le voyage en Suisse de 2009 n'a pas échappé à cette tradition. Il n'est pas anodin de s'être réunis dans le château des Habsbourg, haut lieu de l'histoire européenne, pour une présentation de grande qualité sur le projet de mise en navigabilité du Rhin supérieur, grâce à M. Franz BRÜTSCH, projet dont traite ce numéro spécial.

Ceci est l'occasion de diffuser la connaissance au plus grand nombre et de tenter de faire partager aux décideurs la volonté de mener à bien un projet de développement. D'autres problématiques fluviales ont été traitées dans ce voyage, telle que la correction des eaux du Jura (Echo Rhodanien n° 33 et 34).

Aux adhérents et aux participants au voyage, je dirai : ne vous gênez pas pour faire connaître ce numéro spécial.

A tous les intervenants et à nos hôtes, je tiens à exprimer notre très grande gratitude pour le partage de leurs connaissances, leur disponibilité et la chaleureuse amabilité dont ils nous ont gratifiés.

Michel RAFFIN



LE PROJET DE MISE EN NAVIGABILITE DU RHIN DE RHEINFELDEN à FULL

Par Hansruedi ZUGER,
Président de
l'Association pour la Prolongation de la Navigation sur le Rhin.

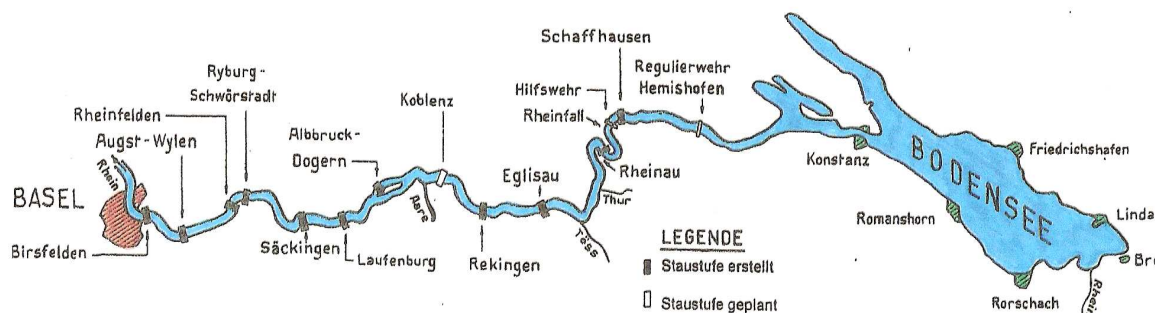
Synthèse d'une présentation faite par M. Franz BRÜTSCH
Au château de Habsburg, lors du voyage d'étude de l'Alliance Des Rhodaniens
(Septembre 2009)

(Traduction par M. BRÜTSCH et Mme de MORSIER)
Complétée par le Rapport sur la politique de la navigation approuvé par le Conseil Fédéral suisse le 15 Octobre 2009.

LA NAVIGABILITE ACTUELLE, A L'AMONT DE BALE

Le Rhin est aujourd'hui navigable jusqu'à RHEINFELDEN, deux écluses ayant été aménagées à l'amont de BALE, selon le Rapport sur la politique de navigation :

- l'écluse de BIRSFELDEN construite dans les années 70 par la Suisse (30 M CHF, cofinancés par la Confédération et le Canton de BALE Campagne)
- l'écluse d'AUGST allongée en 1990 de 85 m. à 110 m. (investissement de 11 M. CHF cofinancé par la Suisse, le Land de BADE-WURTEMBERG et la Société Hydroélectrique).



<numéro>

A l'aval du port allemand de RHEINFELDEN, est admis un gabarit européen réduit pour des bateaux chargeant 2 500 t. ou pour des bateaux à passagers.



<numéro>



<numéro>

LA LEGISLATION ACTUELLE SUR LA « PROTECTION DES TRACES DES VOIES NAVIGABLES » SUISSES

En 1929, la Suisse et l'Allemagne avaient signé un traité prévoyant la mise en navigabilité du Rhin entre BALE et CONSTANCE, « dès que les conditions économiques le permettent ». Pour des raisons économiques et écologiques, ceci est fortement revu à la baisse.

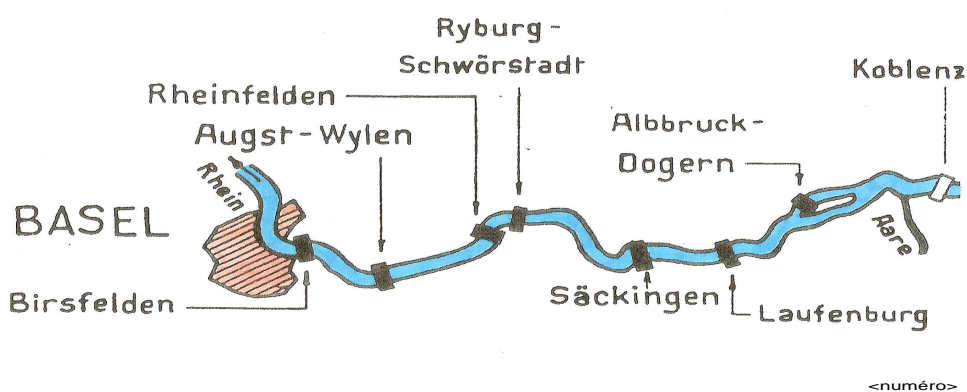
En 1987, le Conseil Fédéral s'est opposé à la navigabilité de l'Aar et à la navigabilité du Rhin entre le lac de Constance et l'embouchure de l'Aar. En 1996, la loi fédérale sur l'utilisation des force hydrauliques a supprimé la protection du tracé de l'Aar. Selon le rapport sur la politique de la navigation de 2009, « *cela ne signifie pas qu'il serait impossible d'aménager l'Aar à l'avenir. Mais il faudrait s'attendre à des coûts plus élevés sur les tronçons qui ne sont plus protégés.* » Sur l'Aar, de SOLEURE au confluent, il faudrait 12 écluses.

Par contre, la Confédération préserve :

- le tronçon du Rhône genevois de Genève à la frontière (avec opposition du Canton de Genève).
- Le Rhin entre RHEINFELDEN et l'embouchure de l'Aar.

Pour cette dernière protection du Haut-Rhin, les administrations de Suisse et du Land de BADE-WURTEMBERG ont conclu en 1976 le « projet général 76 » toujours valide.

LE PROJET DE MISE EN NAVIGABILITE DU RHIN, DE RHEINFELDEN A L'EMBOUCHURE DE L'AAR (50 km.)



Ce sont 5 barrages de retenue qu'il convient d'équiper d'écluses, toutes les concessions hydroélectriques prévoyant la libre circulation fluviale. Il faut aussi adapter certains ponts et procéder à quelques dragages, les rescindements des berges n'étant pas nécessaires.

A noter que sur certains biefs naviguent déjà des bateaux à passagers.



<numéro>

Le parti d'aménagement retient des écluses à gabarit modeste (longueur 110 m.) de façon à respecter la meilleure intégration dans l'environnement tout en répondant à la demande économique. Selon une estimation en valeur 2007, il faut compter pour construire les cinq écluses un investissement de 320 M. CHF, auquel s'ajoutent les relèvements ou adaptations des ponts :

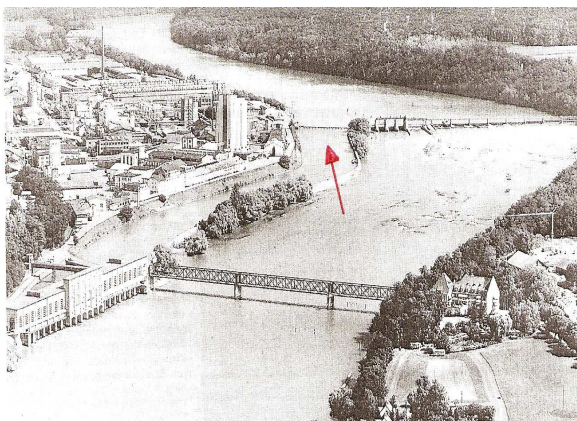
RHEINFELDEN	64 M. CHF	
RYBURG-SCHWÖRSTADT	59 M. CHF	
SÄCKINGEN	54 M. CHF	
LAUFENBURG	51 M. CHF	
ALBRUCK-DOGERN	92 M. CHF	
	-----	320 M. CHF

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX PROJETES :

BARRAGE DE RHEINFELDEN

Un nouveau barrage a été mis en service en 2007 à l'amont de l'ancien. Tous deux sont équipés d'une passerelle pour piétons entre les deux Rheinfelden suisse et allemand. Mais les élus et les associations locales demandent la sauvegarde de l'ancienne passerelle, voire du bâtiment de l'ancienne usine électrique.

Comment alors utiliser l'écluse prévue sur la rive allemande (selon fléchage) ?



<numéro>

BARRAGE DE RYBURG-SCHWÖRSTADT

Seuls les petits bateaux peuvent être hâlés à partir de la route.

Une écluse peut être aménagée sans difficulté.

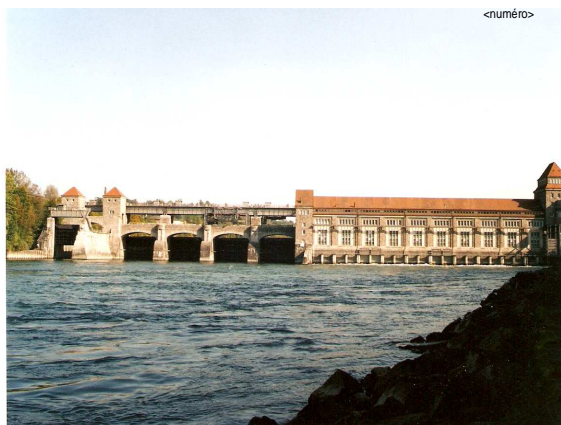


<numéro>



<numéro>

PONT DE STEIN-SÄCKINGEN
Il s'agit de relever ce pont historique et de retirer une pile.



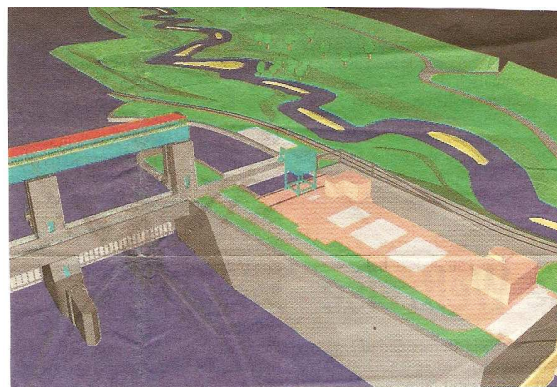
BARRAGE DE LAUFENBURG :

L'écluse actuelle est réduite à 32 m. x 7,50 m.

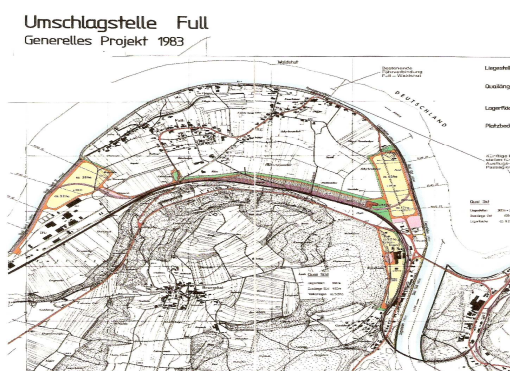
Un aménagement est prévu en rive droite allemande.

LEIBSTADT

En 1998, une concession hydroélectrique a été autorisée. Une écluse à gabarit modeste (longueur 110 m.) est prévue en rive gauche suisse..



<numéro>



<numéro>

PLATEFORME PORTUAIRE DE FULL, à l'aval du confluent Aar/Rhin.

Ce projet est soutenu par l'Association suisse de navigation fluviale.

Il s'agirait d'un investissement de 50 M. CHF pour aménager 3 quais proches de la desserte ferroviaire sur un terrain disponible.

A QUAND DES DECISIONS ?

A travers le rapport 2009 sur la politique de la navigation, l'Etat Fédéral suisse ouvre (page 49) la possibilité d' *»examiner la continuation de la grande navigation sur le Rhin jusqu'à l'embouchure de l'Aar. »*

Mais la Confédération ne dispose pas de compétences propres d'exécution de la législation sur la navigation intérieure. Ce sont, en fait, les cantons qui sont souverains sur les cours d'eau. Or le canton concerné (Argovie) s'oppose à la mise en navigabilité ...

Contacts

Président : Michel RAFFIN - **Vice-président** : Patrick BLONDET

Secrétaire Général : Louis CARPIN - **Trésorier Général** : Georges BLANC

Renseignements au Siège Administratif : 41, Quai Rambaud - Port Rambaud - 69002 LYON - Tél : 06.23.74.40.08

Site internet : alliance-des-rhodaniens.com - **Courriel** : alliancerhodaniens@free.fr

Section Lémanique : Mme Hélène DE MORSIER - 12, rue du Perron - CH 1204. GENEVE - OO 41 22 311 71 43 / OO 41 21 824 11 77
Section Haut-Rhône : M. Patrick BLONDET - 74910 BASSY - Tél : 04.50.56.21.99
Section Rhône Lyonnais : Mme Claire MISLIN, ADR, 41 Quai Rambaud - Port Rambaud - 69002 LYON - Tél : 04.78.58.68.56
Section Drôme-Ardèche : M. Fernand VULLIERME, quartier Firmy-Le-Haut - 26600 MERCUROL - Tél : 04.75.06.56.89 / 06.09.01.03.30
Section Gard - Vaucluse - Pays d'Arles : (provisoirement, siège de l'Association, tél. 06.23.74.40.08)
Section Saône : M. Michel ROUXEL, 116, ruelle du Loup - 01750 - REPLONGES - Tél : 06.08.62.91.75